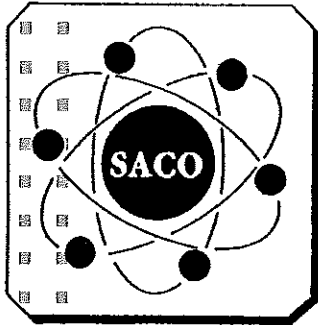


DEPARTEMENT DE L'ISERE



## SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DU CANTON DE L'OISANS

L'OISANS AUX 6 VALLEES

OJ 4

### DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

Date de convocation du conseil syndical : 22 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le 29 avril, le conseil syndical, dûment convoqué, s'est réuni salle du Foyer municipal de la commune du Bourg d'Oisans, sous la présidence de Monsieur André SALVETTI.

EN EXERCICE : 46

PRESENTS : 42

Mesdames, Messieurs Aimé GUILLOT, Laurent PELLISSIER, Yves MOIROUX, Jean-Rémy OUGIER, Daniel PIGNATARO, André SALVETTI, Boris NALLET, Jean LAVAUDANT, Jean-Baptiste BELLAVIA, Pierre BALME, Stéphane SAUVEBOIS, Laurent GIRAUD, Jean-Pierre DEVAUX, Christian PICHOU, Robert VEYRAT, Pierre GANDIT, Daniel PONCET, Daniel France, Denis DELAGE, Gilbert DUPONT, Alain BLETON, Bernard MICHEL, Roger GIRAUD, Marcel RUYNAT, Andrée BOCQUERAZ, Stéphane GIRARD, Maurice NICOLUSSI, André GENEVOIS, Albert BEURRIER, Patrick HOLLEVILLE, André RODERON, Antoine GIEU, André BONSIGNORE, Julien RICHARD, Chantal THEYSSET, Nicolas CANET, Christian MATHIEU, Claude BOUJARD, Gilles STRAPPAZZON, Didier PAPY, Yann VINCENT, Guillaume BIGNOTTI.

ABSENTS EXCUSES : Francis BARLERIN, Villard Reculas

VOTANTS : 42

Secrétaire de séance : Monsieur Boris NALLET

### **OBJET : AFFAIRES GENERALES – Election des Vice Présidents au SACO**

Vu les articles L.5211-2, L.5211-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que les vice présidents sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Après s'être assuré que le quorum est atteint ;

André SALVETTI, Président du SACO, invite le conseil syndical, régulièrement convoqué, à élire les 4 vice-présidents.

**ELECTION DU 1<sup>er</sup> VICE PRESIDENT :**

Après appel à candidature, Sont candidats à la 1<sup>ère</sup> vice-présidence du SACO

Daniel FRANCE

Après avoir, conformément à l'article L.2122-7 et L.2122-7-1 susvisés, voté à scrutin secret;

CANDIDATS	RESULTATS 1 <sup>ER</sup> TOUR	1 <sup>er</sup> VP élu
Daniel FRANCE	40	Daniel FRANCE
Nombre de bulletins	42	
Nuls ou Blancs	2	
Suffrages exprimés	40	
Majorité absolue	21	

Monsieur Daniel France, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé 1<sup>er</sup> Vice Président du SACO; Il déclare accepter d'exercer ces fonctions

**ELECTION DU 2<sup>ème</sup> VICE PRESIDENT :**

Après appel à candidature, Sont candidats à la 2<sup>ème</sup> vice-présidence du SACO :

Gilbert DUPONT  
Bernard MICHEL

Après avoir, conformément à l'article L.2122-7 et L.2122-7-1 susvisés, voté à scrutin secret ;

Toute la correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Président  
SACO – Place de l'église – BP 50 – 38520 BOURG D'OISANS  
Siret : 25380369600017 – APE : 410 Z

CANDIDATS	RESULTATS	2 <sup>ème</sup> VP élu
Gilbert DUPONT	24	Gilbert DUPONT
Bernard MICHEL	14	
	Nombre de bulletins	42
	Nuls ou Blancs	4
	Suffrages exprimés	38
	Majorité absolue	20

**Monsieur Gilbert DUPONT**, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé 2<sup>ème</sup> Vice Président du SACO ; Il déclare accepter d'exercer ces fonctions

**ELECTION DU 3<sup>ème</sup> VICE PRESIDENT :**

Après appel à candidature, Sont candidats à la 3<sup>ème</sup> vice-présidence du SACO :

Albert BEURRIER  
Bernard MICHEL

Après avoir, conformément à l'article L.2122-7 et L.2122-7-1 susvisés, voté à scrutin secret ;

Toute la correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Président  
SACO – Place de l'église – BP 50 – 38520 BOURG D'OISANS  
Siret : 25380369600017 – APE : 410 Z

CANDIDATS	RESULTATS 1ER TOUR	3 <sup>ème</sup> VP élu
Albert BEURRIER	24	<b>Albert BEURRIER</b>
Bernard MICHEL	17	
Nombre de bulletins	42	
Nuls ou Blancs	1	
Suffrages exprimés	41	
Majorité absolue	21	

**Monsieur Albert BEURRIER**, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé 3<sup>ème</sup> Vice Président du SACO; Il déclare accepter d'exercer ces fonctions.

**ELECTION DU 4<sup>ème</sup> VICE PRESIDENT :**

Après appel à candidature, Sont candidats à la 4<sup>ème</sup> vice-présidence du SACO :

Patrick HOLLEVILLE  
Bernard MICHEL

Après avoir, conformément à l'article L.2122-7 et L.2122-7-1 susvisés, voté à scrutin secret ;

CANDIDATS	RESULTATS 1ER TOUR	4 <sup>ème</sup> VP élu
Patrick HOLLEVILLE	31	Patrick HOLLEVILLE
Bernard MICHEL	9	
Nombre de bulletins	42	
Nuls ou Blancs	2	
Suffrages exprimés	40	
Majorité absolue	21	

**Monsieur Patrick HOLLEVILLE**, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé 4<sup>ème</sup> Vice Président du SACO ; Il déclare accepter d'exercer ces fonctions

Toute la correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Président  
 SACO – Place de l'église – BP 50 – 38520 BOURG D'OISANS  
 Siret : 25380369600017 – APE : 410 Z

